



Deux enquêtes carte de résident sans vie commune

Par **Perdu2017**, le **07/02/2017** à **11:31**

Bonjour à toute et à tous,
je me permet de venir vers vous concernant un sujet très compliqué et flou.

Voici mon histoire :

Arrivé en 2009 pour des études d'ingénierie et c'est à ce moment là que je rencontré ma futur ex épouse.

En mi 2013 j'ai eu mon diplôme d'ingénieur à Paris et j'ai décidé de revenir sur le département de la Mayenne pour me rapprocher de ma femme.

On c'est marié en octobre 2013 tout se passe bien elle a accoucher de notre magnifique fille en mois d'octobre 2014 et depuis les problèmes ont commencés. J'avais pas le droit de rester tard au travail sous prétexte que je dois veiller sur notre fille. L'obligation c'était de quitter le boulot à 16h alors que j'avais pas d'heure fixe.

En mois d'août 2015 j'étais viré de chez moi sachant que nous avions un bail commun et que je survenais à tout les besoins de ma famille.

J'ai pris un appart tout seul de août 2015 à juillet 2016

Entre temps j'ai essayé de recoller les morceaux par ma présence aider pour les courses les impôts, sorties de ma fille ...

En février en a fais un voyage tout les trois chez mes parents mais la situation était trop compliqué. On arrive plus à s'entendre mais pour notre fille on fesais tout notre possible pour qu'elle puisse profiter de sa mère et de son père, on c'est mis d'accord sur la garde partagé une semaine chez moi et une semaine chez elle depuis le mois de mars 2016.

Lors de mon troisième renouvellement et vu que j'avais marre de repartir chaque année pour renouveler mon titre de séjour vie privée et familiale et que aussi je paye 3/4 des factures j'ai déposé une demande de carte de 10ans en mois de janvier 2016.

J'ai une le droit à une première enquête qui c'est bien passé même si j'étais pas là ni moi ni

ma fille j'ai du repasser au poste le lendemain pour ramener tout les papiers qui était à nos deux noms cetait le 23 décembre 2016.

Il avait déjà la deuxième adresse et j'ai du explique pk je l'avais.

En mois de février ma futur ex femme a eu le droit à une deuxième enquête surprise ou elle a du tout avouer parce-quelle ne savait plus quoi dire.

je suis partie au poste avec la copie de mes bails qui son uniquement à mon nom (mois d'août 2015 en juillet 2016)

Et de août 2016 jusqu'à maintenant.

je sais que j'ai merdé quand j'ai choisi la simplicité maiselon mes questions sont :

-quesque je risque sachant que la dame de police croyais quon lui avait mentie.

Cert j'avais mon propre adresse mais j'étais toujours la qu'on il le fallait je gardais ma fille une semaine sur deux avec moi et même quand sa mère n'est pas dispo je la prend en charge.

-Est ce qu'il a moyen de trouver une solution ou c'est déjà trop tard.

La situation est trop compliqué et j'ai l'impression d'être dans un tunnel sombre sans fin donc svp éviter les jugement et soyez indulgent.

Certes j'ai fais des erreurs mais avant tout je suis un bon père et je ne pouvais pas déposer parent d'enfant français car je dépense sans compter et je garde pas les tiquets de caisse.

Merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2017** à **23:43**

Bonjour

vous avez menti sur la condition de vie commune et n'attendez pas de la préfecture de compassion.

votre demande de délivrance automatique de carte de résident sera rejetée et le renouvellement de votre carte de séjour VPVF en tant que conjoint de ressortissant français peut vous être retiré.

Il vous appartiendra donc de faire rapidement une demande de carte de séjour VPVF en tant que parent d'enfant français. Votre mariage en cours avec un ressortissant français viendra appuyer cette demande.

Restant à votre disposition